**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DU MINISTERE BURKINA FASO**

**DE L’INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L’ARTISANAT ………………**

**(SYNAMICA)** *Unité – Progrès – Justice*

 **………….**

**BUREAU NATIONAL**

 **………...** *Ouagadougou, le 11-02-2017*

Bonjour Chers Journalistes !

Permettez-moi avant tout propos de vous remercier d’avoir répondu présents à cette invitation.

C’est le lieu pour nous, Bureau National du SYNAMICA, de renouveler nos remerciements à votre égard pour votre accompagnement depuis la création du syndicat en 2011.

Je suis OUEDRAOGO Daouda, Secrétaire Général du Bureau National du SYNAMICA.

Nous vous avons conviés ce jour samedi 11 février 2017 à cette conférence de presse afin de vous donner encore une fois de plus les informations relatives à l’évolution de notre plateforme revendicative minimale constituée de deux points à savoir :

* La mise en place d’un fonds de soutien à la vérification des importations,
* La règlementation de la nomination au poste de Conseiller Economique et Commercial dans les ambassades et missions diplomatiques du Burkina Faso à l’étranger.

Avant de rentrer dans le vif du sujet permettez-nous de rappeler le rôle du Ministère du Commerce, de l’Industrie et de l’Artisanat dans l’économie nationale et le fondement de nos revendications.

1. **De l’évolution récente du dossier**

Le 24 janvier 2017, son Excellence Monsieur le Premier Ministre a saisi l’Unité d’Action Syndicale (UAS) afin d’engager des négociations avec le SYNAMICA pour qu’un accord puisse être trouvé et permettre de mettre terme au mouvement de grève qui devrait débuter le lendemain 25 janvier 2017. Le même jour, des négociations houleuses ont eu lieu de 14 heures à 19 heures entre le Gouvernement à travers Monsieur le Ministre en charge du commerce, l’UAS et le SYNAMICA. Elles ont permis d’aboutir à un compromis matérialisé par la signature d’un protocole d’accord entre d’une part le Gouvernement et d’autre part l’UAS et le SYNAMICA.

Pour ce qui est du premier point de la plateforme revendicative, le Gouvernement s’est engagé dans un délai de deux semaines à adopter des textes consensuels allant dans le sens de la mise en place du fonds de soutien à la vérification des importations.

S’agissant du deuxième point de la plateforme, le Gouvernement s’est engagé à l’application stricte du décret N°2003-084 du 19 février 2003 portant organisation des emplois spécifiques du Ministère du Commerce, de la promotion de l’entreprise et de l’Artisanat et celui N°2013-661 du 1er août 2013 portant organisation type des missions diplomatiques et des consulats généraux du Burkina Faso à l’étranger.

Ainsi, ce protocole a permis de lever le mot d’ordre de grève à travers un communiqué de presse du SYNAMICA, accompagné d’une copie du protocole d’accord, tous publiés sur les sites internet de la RTB et de lefaso.net.

Au moment où l’UAS et le SYNAMICA s’attendaient à la mise en œuvre dudit protocole, le Gouvernement par l’entremise de Monsieur le Ministre en charge du commerce les informait en date du 02 février 2017 de la proposition du gouvernement d’octroyer une indemnité spécifique aux agents du Ministère en charge du commerce en substitution de la mise en place du fonds de soutien à la vérification des importations , toute chose qui trahit les engagements pris dans le protocole.

Pour le deuxième point, Monsieur le Ministre a assuré la volonté du gouvernement d’aller dans le sens de l’application stricte des textes y relatifs.

Face à cette situation, le SYNAMICA voudrait prendre à témoin l’opinion nationale et internationale de la volonté manifeste du Gouvernement de remettre en cause ses propres engagements matérialisés par le protocole d’accord signé le 24 janvier 2017.

**II- Des perspectives**

Pour protester contre cette tentative de remise en cause des termes du protocole d’accord signé le 24 janvier 2017, l’ensemble des agents du ministère en charge du commerce, réunis en assemblée générale tenue le 07 février 2017 au sein dudit ministère, a décidé à l’unanimité d’observer un mot d’ordre de sit-in de 72 heures à compter du lundi 13 février 2017 de 07h00 à 12h00 au sein du ministère en charge du commerce et dans les directions régionales.

Par ailleurs, l’assemblée générale du 07 février a décidé d’un mot d’ordre de grève de 72heures à compter du 1er mars 2017. En cas de non satisfaction de ses doléances, la grève est reconduite pour cent vingt heures (120H) à compter du lundi 13 mars 2017.

Si toutefois, des solutions ne sont toujours pas trouvées à ses préoccupations, le SYNAMICA invite une fois de plus ses militants et sympathisants à observer un mot d’ordre de grève de deux (02) semaines à compter du 27 mars 2017.

Aussi, le SYNAMICA informe les autorités qu’à l’issue de ces différents mouvements de grève, si des solutions concrètes ne sont pas apportées à ses revendications, une grève illimitée à compter du 17 avril 2017 sera engagée jusqu’à la satisfaction totale de celles-ci.

**Nous vous remercions pour votre aimable attention !**